



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2518

**OBJET : Souscription des emprunts au titre de l'exercice 2022
Budget Eau Potable 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 5 du mois de juillet, de 18 h 00 à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

PRÉSENTS : BERDOU Raymond, BLASQUEZ Jérôme, BESNARD Daniel, BOIX Jean-Pierre, CLAIN Elisabeth, COMBRES Jean-Claude, ESCANDE Jacques, EYCHENNE Joëlle, FERRE Jean-Paul, GONCALVES Daniel, LAFFONT Patrick, MAYODON Alain, METGE Alain, TEQUI Christine, VIDAL André, VIEL Pierre.

EXCUSÉS : BENABENT Henri, COURET Jean-Luc, LOUBET Christian, MARETTE Louis, ROCHET Alain, SANCHEZ Marc, SERRES Jean-Claude, SOLER Jean-Michel.

ABSENTS : GARNIER Alain, MAGDALOU Francis, PORTET Thierry.

PROCURATIONS : BENABENT Henri donne pouvoir à BESNARD Daniel
COURET Jean-Luc donne pouvoir à GONCALVEZ Daniel
LOUBET Christian donne pouvoir à MAYODON Alain
MARETTE Louis donne pouvoir à VIDAL André
ROCHET Alain donne pouvoir à BOIX Jean-Pierre
SANCHEZ Marc donne pouvoir à METGE Alain
SERRES Jean-Claude donne pouvoir à ESCANDE Jacques
SOLER Jean-Michel donne pouvoir à TEQUI Christine

Madame la Présidente, rappelle pour mémoire que le besoin de financement défini au stade du budget primitif était le suivant :

- Budget principal : 1 575 361 €
- Budget de l'eau potable : 4 367 116 €
- Budget de l'assainissement : 2 221 197.50 €
- Budget du service public de l'assainissement non collectif : 0 €
- Plan Pluriannuel d'Investissement (usine des eaux de Carbonne 2022-2024) : 4 600 000 €

Madame la Présidente précise, qu'après le vote à l'unanimité de la Décision modificative par l'Assemblée générale en date du 7 juillet 2022, les crédits inscrits au titre de la souscription d'emprunt sont portés comme suit :

- Budget principal : 1 575 361 € ; inchangé
- **Budget de l'eau potable : 4 474 916,58 €**
- **Budget de l'assainissement : 2 457 097.50 €**
- Budget du service public de l'assainissement non collectif : 0 € ; inchangé
- Plan Pluriannuel d'Investissement (usine des eaux de Carbonne 2022-2024) : 4 600 000 € ; inchangé

Le budget de l'eau potable concentre les crédits d'investissement alloués en matière de réalisation d'équipements de production et de réseaux.

Les crédits d'investissement concernent à la fois les opérations ponctuelles et les opérations majeures telles que votées dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement en 2021 couvrant les années 2021- 2026.

Madame la Présidente après avis de la Commission Administrative et financière du SMDEA09 propose d'emprunter 4 474 915 € (quatre millions quatre cent mille soixante-quatorze neuf seize euros et cinquante-huit centimes), afin d'exécuter les projets inscrits à la section d'investissement votée lors du Budget de l'eau potable.

Suite à la consultation lancée auprès de l'ensemble des acteurs bancaires, privés comme public, l'Agence France locale est retenu pour un prêt à taux fixe de 2.75%. Le calcul des taux d'intérêts s'effectuera de la façon suivante : base exacte/360

L'emprunt portera sur une durée de 40 ans. Les échéances seront trimestrielles. Le remboursement du capital s'effectuera à de manière constante.

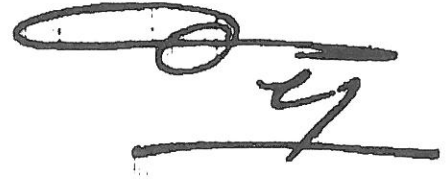
Oui l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

La souscription d'un emprunt de 4 474 915 euros à l'Agence France Locale relatif au budget de l'eau potable au titre de l'exercice 2022 dans les conditions définies à la présente.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer un emprunt de 4 474 915 euros auprès de l'Agence France locale relatif au budget de l'eau potable au titre de l'exercice 2022.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top, followed by a horizontal line, and then a stylized 'y' shape with a horizontal base.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI